

ANNEXE – TARIFS

Ils sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Accueil de Loisirs primaire et maternel extrascolaire

Plusieurs tarifs sont proposés en adéquation avec les besoins des familles et les revenus du foyer.

Le tarif « journée » comprend une collation, le repas, le goûter, et les activités.

Le tarif « demi-journée sans repas », une collation ou le goûter, et les activités.

Le tarif « demi-journée avec repas », une collation ou le goûter, le repas, et les activités.

1/Tarifs applicables aux résidents de CORNEILLA (y compris les mercredis) ou de THEZA (sauf les mercredis) relevant du régime général ^(a)

<u>Quotients</u>	<u>Journée</u>	<u>½ journée sans repas</u>	<u>½ journée avec repas</u>
0 à 450	7,00 €	4,00 €	6,00€
451 à 750	10,00 €	6,00 €	9,00 €
751 à 1000	13,00 €	7,50 €	11,50 €
1001 et plus	14,00 €	8,00 €	12,50 €

2/ Tarifs applicables aux résidents de CORNEILLA (y compris les mercredis) ou à THEZA (sauf les mercredis) relevant du régime_MSA et autres régimes ^(b):

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
14,00 €	8,00 €	12,50 €

3/Tarifs autres communes (allocataires tous régimes confondus même scolarisés à CORNEILLA :

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
16,00 €	9,00 €	13,00 €

(a) tarifs également applicables pendant les **périodes des vacances intercommunales** aux résidents de CORNEILLA, THEZA et MONTESCOT, relevant du régime général

(a) tarifs également applicables pendant les **périodes des vacances intercommunales** aux résidents de CORNEILLA, THEZA et MONTESCOT, relevant du régime MSA et autres régimes

4/ Tarifs applicables pour les enfants rentrant dans le cadre d'un projet de prévention :

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
12,50 €	7,00 €	11,00 €

Accueil de Loisirs primaire et maternel périscolaire

1/Tarifs mensuels par enfant applicables aux résidents de la commune :

<u>QUOTIENTS</u>	0 à 450	451 à 750	751 à 1000	1001 et plus
<u>TARIFS</u>	12,00 €	14,00 €	16,00 €	17,00 €

* Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus.

Pour les enfants rentrant dans le cadre d'un projet de prévention, le tarif mensuel applicable est de 16,00€.

2/Tarifs des mercredis applicables aux résidents de la commune :

<u>Quotients</u>	<u>Journée</u>	<u>½ journée sans repas</u>	<u>½ journée avec repas</u>
0 à 450	7,00 €	4,00 €	6,00€
451 à 750	10,00 €	6,00 €	9,00 €
751 à 1000	13,00 €	7,50 €	11,50 €
1001 et plus	14,00 €	8,00 €	12,50 €

* Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus.

3/ Tarifs applicables aux résidents de CORNEILLA relevant du régime MSA et autres régimes ^(b):

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
14,00 €	8,00 €	12,50 €

4/Tarifs autres communes (allocataires tous régimes confondus même scolarisés à CORNEILLA :

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
16,00 €	9,00 €	13,00 €

5/ Tarifs applicables pour les enfants rentrant dans le cadre d'un projet de prévention :

<u>Journée</u>	<u>½ Journée sans repas</u>	<u>½ Journée avec repas</u>
12,50 €	7,00 €	11,00 €

Séjours

Tarifs applicables aux résidents de la commune moins de 18 ans et également applicables pendant les périodes des vacances intercommunales aux résidents de THEZA et MONTECOT

QUOTIENTS	PARTICIPATION DES FAMILLES Calculé sur la base du coût réel du séjour
0 à 450	20 %
451 à 750	30 %
751 à 1000	40 %
1001 et plus*	50 %
Extérieurs	100 %

*Pour les résidents qui relèvent de la MSA ou autres régimes les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués au quotient 1001 et plus.

Pour les enfants rentrant dans le cadre d'un projet de prévention, le tarif applicable est de 46% du coût réel du séjour.